

## **Mesures complémentaires et pédagogiques à la décision n°170 « Dispositions d'application des mesures sanitaires et organisationnelles dans le cadre de la reprise progressive de l'enseignement présentiel (Plan de protection cantonal - COVID-19) »**

---

### **1. Contexte**

*Dans le présent document, toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes. Par parents, il faut entendre le ou les détenteurs de l'autorité parentale ou tout autre représentant légal.*

La situation sanitaire liée au coronavirus Covid-19 a conduit le Conseil fédéral à fermer les écoles dès le 13 mars 2020. Une continuité pédagogique à distance a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre les enseignants et leurs élèves.

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé d'ouvrir les écoles, progressivement, à partir du 11 mai 2020 et dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Ces prescriptions étant prioritaires, l'enseignement doit s'y adapter. Cette démarche tient compte du contexte de chaque établissement, classe et des spécificités des disciplines du plan d'études.

Le présent document précise les modalités pédagogiques de réouverture et de fonctionnement des classes après la période de confinement, en complément à la décision n°170 de la cheffe du département, validée par le médecin cantonal. Il est destiné aux directeurs des établissements scolaires, ainsi qu'à l'ensemble des autres professionnels de l'école. En outre, dès le 11 mai, les professionnels de la santé, médecins scolaires et infirmiers se tiendront à disposition afin d'examiner toutes situations particulières et apporter expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19 dans l'établissement.

Ce texte est amené à évoluer en fonction des recommandations de l'OFSP.

### **2. Précisions concernant les mesures sanitaires**

#### **Lavage des mains**

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 20 secondes, avec un séchage soigneux en utilisant une serviette en papier jetable. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée, en l'absence d'accès immédiat à un point d'eau, sous la surveillance d'un adulte.

Le lavage des mains est réalisé, à minima :

- à chaque entrée en classe ;
- avant et après chaque repas ;
- après être allé aux toilettes ;

- après s'être mouché ;
- à midi ou le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Les élèves entrent dans la classe les uns après les autres et suivent la même procédure de lavage des mains à l'eau et au savon liquide. Pour l'entrée, les portes de l'école et des classes sont maintenues ouvertes afin d'éviter de toucher les poignées.

### **Distance sociale**

D'une manière générale, l'interaction avec les élèves est au cœur de la pratique professionnelle des enseignants. Il s'agit d'appliquer la règle de distance sociale avec pragmatisme : penser à faire distribuer une fiche ou du matériel par un élève plutôt que le distribuer soi-même ou éviter les activités pédagogiques qui reposent sur de nombreux mouvements dans la classe, par exemple. Acquérir ces quelques réflexes permettra d'assurer aux échanges le naturel nécessaire à leur bon déroulement.

Dans les classes, les enseignants signalent la distance de 2 mètres à maintenir autour de leur bureau (marques au sol, mobilier, etc.). Au besoin, les salles de classe sont réaménagées dans ce sens. Les élèves peuvent toutefois la franchir individuellement pour une durée de moins de 15 minutes.

Le port du masque n'est pas recommandé par l'OFSP ; néanmoins, des masques sont disponibles pour les adultes, dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées pendant plus de 15 minutes (personnel intervenant auprès des plus jeunes élèves ou des élèves à besoins éducatifs particuliers). Lorsque cette situation est fréquente durant la journée, il est conseillé de changer de vêtements entre le lieu de travail et le lieu de domicile.

Entre élèves, il n'y a pas de distance sociale à respecter ; en revanche, les activités proposées doivent permettre de limiter les contacts physiques.

### **Nettoyage/désinfection**

#### **1) Partage de matériel**

Dans la mesure du possible, les échanges entre élèves de matériel, pédagogique ou ludique (manuels scolaires, crayons, etc.) sont évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation. Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école est limité au strict nécessaire.

#### **2) Lors de changements de groupe**

En complément du protocole de nettoyage quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans les salles d'enseignement spécifiques, un nettoyage des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves est réalisé entre les passages de chaque groupe, si possible à l'aide de lingettes désinfectantes.

#### **3) Outils numériques**

De manière générale, on privilégiera le nettoyage du matériel informatique et numérique avec un papier ménage doux humidifié de produit désinfectant, lors de changement d'utilisateur ou en fin de journée. Au préalable, on veillera à éteindre les appareils, à débrancher la source électrique et à ne pas pulvériser le produit directement sur le matériel. Ce matériel comprend notamment le clavier, la souris, le tapis de souris, la surface des tablettes, le Thymio et le Bluebot.

### **Aération des classes et autres locaux**

L'aération des locaux est réalisée fréquemment. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, lors de chaque pause, pendant la récréation, au moment du repas de midi et en fin de journée, durant le nettoyage des locaux. Il est à noter que les locaux labellisés Minergie ne présentent aucun risque particulier.

### **Gestes barrières, information et communication aux élèves**

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique avec les adultes et les gestes barrière, dont l'hygiène des mains. Cette communication est adaptée à l'âge des élèves (création graphique, chanson, représentation de la distance de deux mètres, etc.). A cet effet, le département fournit des supports de communication adaptés ⇔ « [Document pour agenda élève](#) ».

En cas de doute ou de question, les autres professionnels de l'école, notamment l'infirmier scolaire, se tiennent à disposition des enseignants. Le conseil de direction de l'établissement peut également être sollicité ; il soutient les enseignants dans leurs réflexions et peut être conduit à valider, en dernier recours, certains choix pédagogiques.

En complément des éléments généraux décrits dans la décision n°170, il sera tenu compte des recommandations pratiques suivantes :

### **Locaux pour le personnel : salle de réunion ou salle des maîtres / conseils de classe / réseaux**

- utiliser des sièges distants d'au moins 2 mètres, à l'exception de ceux placés, selon la configuration de la salle, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc. Il convient également d'éviter de s'asseoir face à face ;
- nettoyer et désinfecter avant/après une réunion, ne pas laisser d'objet posés sur des meubles, ou les désinfecter avant usage (feutres, télécommande, etc.) ;
- aérer régulièrement et/ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation ;
- si possible, bloquer les portes en position ouverte (pour renouveler l'air et éviter les contacts multiples avec la poignée), pour autant que cela n'affecte pas les dispositions liées à la maîtrise du risque incendie ;
- mettre à disposition du gel hydroalcoolique sur une table.

### **Bureaux**

- aérer les espaces de travail plusieurs fois par jour et/ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation ;
- en bureaux partagés, ne pas se placer en face à face et respecter la distanciation physique ;
- veiller à la désinfection régulière du matériel collectif (imprimantes, photocopieurs, etc.).

### **Accueil des parents**

- privilégier la communication à distance ;
- favoriser l'accueil des familles à l'extérieur ou en espace ouvert, en faisant respecter la distance de protection de deux mètres entre les personnes.

## Enfants présentant des symptômes

Les enfants présentant l'un ou plusieurs des symptômes suivants doivent rester à la maison : toux, fièvre, maux de tête, douleurs musculaires, vomissements, diarrhées, trouble du goût ou de l'odorat. Les parents prennent contact avec le médecin traitant pour s'assurer du moment où l'enfant peut revenir à l'école. Si l'enfant présente l'un de ces symptômes à l'école, il est isolé avec port de masque et ses parents sont avertis pour venir le chercher.

## 3. Choix pédagogiques adaptés au COVID-19

Le conseil de direction de l'établissement peut être sollicité concernant les dispositions particulières à mettre en place. Il soutient les enseignants dans leurs réflexions et peut être conduit à valider certains choix pédagogiques. C'est le cas, en particulier, lorsque ceux-ci s'éloignent de manière significative des objectifs poursuivis habituellement ou qu'ils empêchent le respect de l'un des principes suivants :

- 1) Chez les plus jeunes élèves de l'école enfantine, en particulier, les objets qui ne sont pas nécessaires à l'enseignement ou qui ne peuvent être désinfectés sont retirés des classes (tissus, coussins, tapis, etc.).
- 2) Les activités individuelles sont préférées au travail en duo ou en sous-groupe, notamment pour celles qui nécessitent des contacts physiques ou la manipulation de matériel.
- 3) Les élèves utilisent en priorité leur propre matériel sans le partager. Si celui-ci est utilisé successivement par plusieurs élèves, il est systématiquement désinfecté après chaque utilisation.
- 4) Les activités extérieures sont autant que possible favorisées.
- 5) A l'intérieur des bâtiments scolaires, les déplacements sont limités au strict nécessaire. Dans la mesure du possible, les cours sont dispensés dans la salle de classe.
- 6) Les salles spéciales sont utilisées uniquement si cela s'avère indispensable : l'adaptation de l'enseignement ne permet pas de proposer un cours dans la salle de classe ou à l'extérieur.
- 7) Certaines disciplines, en particulier les sciences de la nature, l'éducation nutritionnelle, la musique, les activités créatrices et manuelles ainsi que les arts visuels font l'objet d'une réflexion particulière, afin de déterminer les modalités d'enseignement les plus aptes à garantir le respect des principes énoncés ci-dessus et des mesures sanitaires, tout en continuant d'assurer un enseignement en lien avec les objectifs du plan d'études.
- 8) Les cours d'éducation physique privilégient les activités sans contact physique, conformément aux indications transmises.

### Etapes de la prise en charge pédagogique des élèves

La reprise progressive des cours dès le 11 mai se déroulera par étapes, afin de permettre tant aux élèves qu'aux enseignants de se réapproprier la vie en classe et de terminer sereinement l'année scolaire.

Comme indiqué précédemment, la collaboration entre enseignants et autres professionnels de l'établissement est indispensable pour partager, échanger, réfléchir et ne pas avoir à trop porter seul, tout en tenant compte des mesures sanitaires de l'OFSP. La collaboration avec les parents est à maintenir et à « réinventer ».

L'ensemble des mesures suivantes s'adressent à tous les élèves, avec un focus particulier pour les élèves en risque de décrochage scolaire.

## 1. Accueil des élèves

L'accueil des élèves se concentre sur les activités suivantes :

- échanges sur la période vécue et sur l'enseignement à domicile : prêter attention, soutenir ;
- communication sur les mesures sanitaires et les nouvelles règles de vie, y compris les gestes barrières. La participation des élèves est recommandée pour élaborer de nouvelles règles de classe qui tiennent compte des principes évoqués dans la directive n°170, des mesures de l'OFSP et des documents pédagogiques transmis par la DGEO ;
- appropriation des gestes barrières, notamment via le jeu vidéo mis à disposition ;
- transmission d'un document d'information sur les personnes à contacter et sur les gestes barrières ⇔ « [Document pour agenda élève](#) ».

## 2. Activités visant à restaurer et développer un climat scolaire positif

Ces activités ont pour objectifs de valoriser le vivre ensemble (cf. Formation générale du PER), la collaboration et la coopération (cf. Capacités transversales du PER), tout en suivant les mesures préconisées plus haut. Il s'agit ainsi, par exemple, de renforcer le sentiment d'appartenance et le sentiment de sécurité, de prendre soin des relations (des élèves entre eux et des enseignants avec leurs élèves) ou encore d'améliorer la connaissance de soi.

Des activités spécifiques concernant le retour du confinement sont également suggérées : par exemple, faire un bilan de l'expérience vécue, consigner des éléments, conduire les élèves à s'exprimer de différentes manières ⇔ « [Matériel préparé par l'Unité PSPS](#) ».

Si des élèves montrent des signes de mal être ou de stress en lien avec les événements des dernières semaines, il est possible de faire appel aux personnes ressources ou aux services mentionnés sur la document fourni par la DGEO, par exemple pour une intervention collective en classe. Si un soutien individuel semble nécessaire pour un élève, un contact avec les parents est suggéré, afin d'orienter l'élève vers les personnes / services mentionnés ⇔ « [Document pour agenda élève](#) ».

## 3. Reprise progressive des activités scolaires

Il s'agit de revenir à des activités d'ordre pédagogique de manière progressive, en tenant compte du vécu des élèves et du niveau où ils se trouvent.

### 3.1 *Point de situation*

Un bilan de l'enseignement à distance est à réaliser, sur la base des retours donnés par les élèves, ou des observations effectuées. Un point de situation est ensuite opéré sur les apprentissages déjà accomplis par les élèves ⇔ [Documents « Repères du Plan d'études romand »](#). Cela consiste notamment à identifier les progrès et les difficultés des élèves, en étant attentif aux inégalités qui ont pu se creuser. Après quelques jours, il est possible de faire des évaluations diagnostiques pour situer le niveau des élèves. Pour mémoire, les évaluations sommatives sont proscrites jusqu'à la fin de l'année scolaire. Il est en revanche possible d'effectuer des évaluations formatives.

### 3.2 *Priorisation des apprentissages*

Il s'agit de se concentrer sur l'essentiel de chaque discipline et de privilégier les notions prioritaires à transmettre ⇔ [Documents « Repères du Plan d'études romand »](#).

### *3.3 Différenciation pédagogique*

Le but est d'aller aussi loin que possible en fonction du potentiel de chaque élève, en lui permettant de déployer au mieux ses capacités. La mobilisation et l'amélioration des stratégies d'apprentissage, d'organisation et de planification peuvent s'avérer utiles.

### *3.4 Elèves en difficulté et en risque de décrochage*

Les éléments détaillés ci-dessus, au sujet de la reprise progressive des activités scolaires, s'appliquent à tous les élèves. Toutefois, il est important d'accorder une attention particulière aux élèves les plus à risque dans la progression de leurs apprentissages, en veillant en particulier aux points suivants :

- 1) Observer et repérer les élèves qui rencontrent des difficultés importantes dans leurs apprentissages et/ou ceux que l'enseignement à distance a fragilisés dans leurs progressions.
- 2) Pour ces élèves, il est nécessaire de rapidement coordonner des mesures de soutien pédagogique, avec les enseignants d'appui ou les enseignants spécialisés, au besoin.
- 3) Le recours aux professionnels PSPS ou PPL de l'établissement est à envisager dans les meilleurs délais. Les assistants à l'intégration peuvent aussi être sollicités. Pour les problématiques éducatives et en cas d'inquiétude marquée, les familles peuvent être encouragées à formuler une demande d'aide auprès du SPJ, et la direction peut contacter l'ORPM.
- 4) Les aménagements et les programmes personnalisés définis avant le 16 mars sont en principe poursuivis, avec la possibilité d'être réévalués en fonction des besoins.

### *3.5 Appui individuel*

Les périodes d'appui individuel attribuées avant la fermeture des écoles peuvent être utilisées pour remédier aux difficultés d'élèves survenues durant la période de confinement. Les appuis sont donnés individuellement ou par petits groupes d'élèves, en prenant en compte les difficultés ponctuelles ou la remise à niveau indispensable repérées par les enseignants pendant la période d'enseignement à distance, ou lors du retour en classe. Au cas où l'enveloppe de l'établissement ne permette pas la prise en charge de l'appui nécessaire à certains élèves, de nouvelles demandes peuvent être adressées à la DGEO. Les enseignants signalent à leur direction les nouvelles situations, notamment les élèves en risque de décrochage ou en situation de vulnérabilité particulière.

## **4. Transitions**

Comme mentionné dans le concept cantonal 360°, la gestion des transitions durant le parcours scolaire de l'élève revêt un caractère fondamental. Eu égard aux conditions particulières liées au confinement, la transmission des informations nécessaires lors d'un changement de classe ou d'enseignant, en vue de la rentrée prochaine, est essentielle. Ainsi, toutes les démarches effectuées dans l'objectif d'établir le bilan des difficultés rencontrées par les élèves doivent être protocolées pour favoriser leur communication entre les différents professionnels.

*Lausanne, le 7 mai 2020*